



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 15 décembre 2009

Communiqué de Presse

Pupilles: Paul JEANNETEAU demande au Gouvernement les avancées des travaux de la commission nationale de concertation

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a interrogé ce jour Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, sur l'égalité de traitement des Pupilles de la Nation.

Un certain nombre de textes ont institué des mesures de réparation pour les orphelins de parents qui ont trouvé la mort dans des conditions limitativement énumérées : décrets n° 2000-657 et 2004-751 pour les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes antisémites ou d'actes de barbarie durant la deuxième guerre mondiale, article 4 du décret n° 2005-477 prévoyant le versement d'une allocation de 20 000 euros aux orphelins et pupilles de la nation dont l'un des parents a servi en qualité de harki ou de membre d'une formation supplétive.

Ces textes créent une inégalité de traitement entre les Pupilles de la nation.

Le 17 mars 2009, le préfet honoraire Jean-Yves Audoin a rendu un rapport dont les préconisations devaient être étudiées par une commission nationale de concertation.

Aussi souhaite-t-il connaître l'avancée des travaux de cette commission, ainsi que les mesures envisagées par le Gouvernement pour permettre une égalité de traitement entre toutes les pupilles de la Nation.

Assemblée Nationale : 126 rue de l'Université 75355 Paris Cedex 07
Permanence : 14 rue René-Brémont 49100 Angers - Tél : 02.41.87.42.41 - Fax :
02.41.87.05.66